

**SÉANCE
D'AJOURNEMENT**

Du 16 mai 2017 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Stéphane Amireault, Manon Leblanc, Claudette Malenfant, Christian Martel et Michel Ouellet.

147-05-2017

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance d'ajournement du 16 mai 2017

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant les points suivants :

- 2.2 Résolution acceptant l'offre de Alarmes Multi Services afin de remplacer le système de caméra de surveillance au parc du Barrage
- 3.1 Résolution établissant la rémunération applicable au poste d'opérateur temporaire en assainissement et traitement des eaux, occupé par Monsieur Carl Lepage-Levasseur
- 5.2 Résolution autorisant la signature d'un bail de location avec les Scouts de L'Épiphanie

----- A D O P T É E -----

148-05-2017

Résolution octroyant l'aide financière, année 2017, à la Maison des Jeunes de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes de L'Épiphanie a manifesté sa demande de soutien financier concernant l'année d'opération 2017;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur du budget d'opération 2017 de la Ville de L'Épiphanie, il y est prévu une contribution financière d'un maximum de 7 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de déterminer les modalités de versement de l'aide financière mentionnée précédemment;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

- 1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2. QUE le conseil municipal autorise la trésorière à effectuer le versement de la subvention de 7 000 \$ à la Maison des Jeunes de L'Épiphanie pour l'année civile 2017.
- 3. Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-996.

----- A D O P T É E -----

149-05-2017

Résolution acceptant l'offre de service de KAP, architecture du paysage aux fins de planifier les travaux connexes au réaménagement du carrefour des rues Leblanc et Notre-Dame

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire réaménager le carrefour des rues Leblanc et Notre-Dame;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de planifier des travaux connexes au réaménagement de ce carrefour;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 173088 de KAP, architecture du paysage, datée du 9 mai 2017, au montant de 8 900 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de KAP, architecture du paysage pour la planification des travaux connexes au réaménagement du carrefour des rues Leblanc et Notre-Dame, et ce, selon son offre citée au troisième (3^e) considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

150-05-2017

Résolution acceptant l'offre de Alarmes Multi Services afin de remplacer le système de caméra de surveillance au parc du Barrage

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le système de caméra de surveillance au parc du Barrage;

CONSIDÉRANT l'offre de Alarmes Multi Services au montant de 2 115,97 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre Alarmes Multi Services au montant de 2 115,97 \$, taxes en sus, pour le remplacement du système de caméra de surveillance au parc du Barrage.

----- A D O P T É E -----

151-05-2017

Résolution établissant la rémunération applicable au poste d'opérateur temporaire en assainissement et traitement des eaux, occupé par Monsieur Carl Lepage-Levasseur

CONSIDÉRANT que depuis son embauche en avril 2015 au poste temporaire d'opérateur en assainissement et traitement des eaux le taux de rémunération de Monsieur Carl Lepage-Levasseur n'a pas été ajusté;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal entérine la recommandation de la directrice générale et greffière d'établir le taux de rémunération de Monsieur Carle Lepage-Levasseur à 19,98 \$ de l'heure.

- - - - A D O P T É E - - - -

152-05-2017

Résolution autorisant la nomination d'un nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie compte quelques membres en moins;

CONSIDÉRANT qu'un citoyen a manifesté son intérêt de siéger au sein de cet organisme d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la nomination de Monsieur Claude Roy domicilié en la Ville de L'Épiphanie comme membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie pour un mandat de deux ans à compter des présentes.

- - - - A D O P T É E - - - -

153-05-2017

Résolution octroyant le mandat à Labre et associés, arpenteur-géomètre, pour le positionnement de la conduite et la production d'une description technique nécessaire à l'enregistrement d'une servitude sur les lots 2 364 098, 2 364 100 et 2 364 104 sis entre la 4^e Avenue, la rue Amireault et la 5^e Avenue et le remboursement des frais d'arpenteur-géomètre pour le positionnement de la conduite et la production d'une description technique nécessaire à l'enregistrement d'une servitude au requérant de la servitude sur le lot 2 364 501 sis sur la rue Amireault

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie est responsable de l'entretien du réseau d'égout pluvial et sanitaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT que certaines sections du réseau traversent la propriété privée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire enregistrer une servitude lui permettant d'accéder à son réseau en cas de réparation et d'entretien;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Labre et associés au montant de 1 050 \$, taxes en sus, pour le positionnement de la conduite et la production d'une description technique nécessaire à l'enregistrement d'une servitude sur les lots 2 364 098, 2 364 100 et 2 364 104;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Labre et associés au montant de 650 \$, taxes en sus, pour le positionnement de la conduite et la production d'une description technique nécessaire à l'enregistrement d'une servitude, obtenue par le requérant sur le lot 2 364 501;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le mandat à Labre et associés pour le positionnement de la conduite et la production d'une description technique nécessaire à l'enregistrement d'une servitude sur les lots 2 364 098, 2 364 100, 2 363 104 sis entre la 4^e Avenue, la rue Amireault et la 5^e Avenue, et ce, selon son offre citée au quatrième (4^e) considérant de la présente.
3. QUE le conseil municipal rembourse les frais de l'arpenteur-géomètre au requérant de la servitude sur le lot 2 364 501 sis sur la rue Amireault, et ce, selon l'offre de service de Labre et associés citée au cinquième (5^e) considérant de la présente.

- - - - - A D O P T É E - - - - -

154-05-2017

Résolution autorisant le maire et la directrice générale et greffière à signer un acte notarié établissant une servitude de 6 m de passage et d'entretien de l'égout sanitaire sur le lot 2 364 501 sis sur la rue Amireault et un acte notarié établissant une servitude de 6 m de passage et d'entretien de l'égout pluvial sur les lots 2 364 098, 2 364 100 et 2 364 104 sis entre la 4^e Avenue, la rue Amireault et la 5^e Avenue

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus de vente du terrain vacant, les propriétaires souhaitent qu'une servitude soit établie afin de baliser l'espace constructible sur le terrain pour le lot 2 364 501;

CONSIDÉRANT qu'aucun permis de construction ne sera émis tant qu'une servitude ne sera pas établie dans le but de baliser l'espace constructible sur les terrains;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie est propriétaire du réseau d'égout sanitaire et pluvial situé sur les immeubles concernés;

CONSIDÉRANT qu'une réparation doit être effectuée sur la conduite d'égout pluvial situé sur les immeubles concernés;

CONSIDÉRANT que Labre et associés, arpenteur-géomètre, a été mandaté aux fins de localiser les tuyaux dans le but d'établir les servitudes;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'étude des notaires Lessard et Vachon estimée entre 3 et 6 heures, au taux horaire de 125 \$, taxes en sus, plus les frais d'enregistrement et de recherche, pour rédiger et enregistrer l'acte notarié;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal accorde une servitude de 6 m de passage et d'entretien de l'égout sanitaire sur le lot 2 364 501 sur la rue Amireault et une servitude de 6 m de passage et d'entretien d'égout pluvial sur les lots 2 364 098, 2 364 100 et 2 364 104 sis entre la 4^e Avenue, la rue Amireault et la 5^e Avenue.
3. QUE les personnes suivantes soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de L'Épiphanie, les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente, à savoir :
 - le maire ou en son absence, le maire suppléant
 - la directrice générale et greffière

----- A D O P T É E -----

155-05-2017

Résolution autorisant la signature d'un bail de location avec la Maison des Jeunes

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes désire louer un local au sous-sol de l'hôtel de ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT les discussions et entente intervenue entre les représentants de ladite Maison des Jeunes et la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un bail de location entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la signature du bail de location entre la Maison des Jeunes et la Ville de L'Épiphanie, bail annexé à la présente comme ci au long reproduit.
3. QUE les personnes suivantes soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de L'Épiphanie:
 - Le maire ou en son absence, le maire suppléant
 - La directrice générale et greffière

----- A D O P T É E -----

156-05-2017

Résolution autorisant la signature d'un bail de location avec les Scouts de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT que les Scouts de L'Épiphanie occupent déjà depuis plusieurs années un local au sous-sol de l'hôtel de ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT les discussions et entente intervenue entre les représentants desdits Scouts de L'Épiphanie et la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un bail de location entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la signature du bail de location entre les Scouts de L'Épiphanie et la Ville de L'Épiphanie, bail annexé à la présente comme ci au long reproduit.
3. QUE les personnes suivantes soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de L'Épiphanie:
 - Le maire ou en son absence, le maire suppléant
 - La directrice générale et greffière

----- A D O P T É E -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

157-05-2017

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,
 Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 20 h 15.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
 Maire

GUYLAINE COMTOIS
 Directrice générale et greffière